

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Novembre 2014

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Les nouvelles orientations de la PJJ
- 3 Le copil MJIE reprend du service...
Réforme de l'ordonnance de 45
- 4 Démarche prospective
Rapport d'étape
- 5 Le dossier JAF
Agenda
FN3S et projet de formation
- 6 Bilan
Journées d'études de Villeneuve d'Ascq / Lille 2014
- 8 Présence des administrateurs de la Fn3s en région

Le mot du Président



Chers adhérents,

Avec nos excuses pour le retard, voici l'Echo de la Fédé de la « rentrée » avec sa suite de comptes-rendus et autres articles concernant l'actualité de la Fédération en cet automne 2014. L'envoi tardif est dû au fait que nous attendions pour diffuser ce bulletin le Copil MJIE du 4 novembre. Cette réunion étant reportée par la DPJJ en décembre (voir page 3), nous ne pouvions différer davantage.

Les nouvelles orientations de la PJJ sont désormais connues. Deux administrateurs de la FN3S étaient présents à la réunion du 6 octobre avec les autres fédérations pour en échanger avec Madame Catherine Sultan et son équipe de direction (voir page 2).

La réforme de l'ordonnance de 45 sera quant à elle débattue devant l'Assemblée Nationale au premier semestre 2015 et nous avons été auditionnés sur ce projet de réforme par la Garde des Sceaux à partir de notre contribution sur l'investigation. Accueil cordial et écoute attentionnée de Christiane Taubira ont marqué cette rencontre dont vous lirez un écho page 3.

Concernant la MJIE, nous attendons patiemment les nouvelles concertations en espérant de sérieux réajustements conformes aux diverses doléances exprimées par le SAH dans le diagnostic partagé.

Notre implication dans les régions sur cette activité de l'investigation judiciaire reste l'une des priorités de la FN3S, avec pour objectif de favoriser les échanges entre professionnels des divers SIE. Plusieurs rencontres régionales sont programmées à cet effet.

Notre démarche prospective, quant à elle, devrait se poursuivre auprès de nouveaux interlocuteurs susceptibles de reconnaître le bienfondé de notre expertise en matière d'investigation au service des politiques publiques en Protection de l'Enfance. Un rapport d'étape résume le chemin parcouru en 2014 (page 4).

Par ailleurs, la proposition de loi relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant nous a relancé sur le dossier des enquêtes JAF et quand bien même cette proposition pourrait se retrouver gelée au niveau du sénat, la FN3S compte bien ré-interpeller les pouvoirs publics sur l'offre des associations en matière d'aide à la décision des JAF pour peu que les moyens soient réévalués, les dispositions du décret du 13 janvier 2011 étant très insuffisantes.

Enfin, la fédération se mobilise pour de nouvelles journées d'études et de formation avec des rendez-vous importants à noter sur vos agendas comme la journée thématique du 3 février sur le travail interdisciplinaire et la journée annuelle des adhérents qui sera ponctuée par notre AG le 2 avril, sans oublier les journées d'études de Colmar les 10, 11 et 12 juin sur un thème touchant à notre approche professionnelle en faveur des tout-petits dans le cadre de nos missions de protection de l'enfance.

Pour clore cette première page, je vous invite à garder le sourire et une dose d'optimisme ! Bien que les marges de manœuvre soient étroites et le contexte toujours aussi défavorable, sans angélisme mais avec opiniâtreté, nous devrions, grâce à votre fidèle soutien, faire avancer les choses dans la bonne direction, et surtout leur redonner sens...

Bonne lecture,

Michel FOLLIOT
Président de la FN3S



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA PJJ*

Le 6 octobre 2014, la DPJJ réunissait les fédérations pour présenter ses grandes orientations, orientations issues de la concertation des professionnels, acteurs et partenaires de la PJJ qui s'est tenue tout au long de l'année écoulée.

Continuité et individualisation des parcours sont au cœur de cette note publiée le 30 septembre 2014.

Les pratiques éducatives, les politiques publiques, la gouvernance y sont les grands axes de l'organisation de la PJJ pour réaliser ce défi.

Quelques mots clés sont à retenir comme témoignant d'une réelle préoccupation de revenir au sens fondateur de la justice des mineurs : souplesse des réponses, cohérence des interventions, l'éducatif, le pragmatisme, la nécessaire valorisation des professionnels, la protection, mais aussi articulations et concertations etc.

Hélas, nous n'y avons pas trouvé une mention suffisamment significative de la place accordée au SAH et l'avons fait remarquer. Nous n'y avons pas trouvé non plus de réponses quant à sa mise en œuvre et il faudra attendre le résultat de plusieurs chantiers que la PJJ prévoit d'ouvrir rapidement notamment :

- Sur la MJIE une nouvelle circulaire doit paraître en novembre. Elle reprendra les points déjà annoncés, notamment la fin de la modularité temporelle de la mesure avec une réaffirmation de la durée à 6 mois et l'initiative de la modularité thématique laissée seulement aux services et non plus aux magistrats. Un rapport intermédiaire à 15 jours pourra être demandé pour des situations d'urgence, sans pluridisciplinarité. Elle traitera de la question du secret médical concernant le psychiatre suite aux travaux menés avec l'ordre des médecins, le partage d'information s'appliquant pour les MJIE au civil. La tarification et les normes sont des points qui seront travaillés dans le cadre du comité de pilotage de la MJIE auquel les fédérations seront invitées.

- Sur la complémentarité PJJ/SAH, pour la faire vivre, Madame Sultan a annoncé lors de cette réunion, un calendrier de travail concernant la rédaction d'une charte d'engagements réciproques PJJ / fédérations. Un projet devrait nous être adressé d'ici fin octobre, suivi de deux réunions pour une signature de la charte en décembre ou janvier.
- Dans les territoires, le travail sur la complémentarité devra être remis à l'ordre du jour, pour traiter de la concertation, des protocoles, de l'analyse des besoins, travail auquel le SAH devra nécessairement être associé.
- Sur l'expérimentation d'une plate-forme (page 6 de la note) pour garantir la continuité des parcours et rechercher des réponses diversifiées, les DIR vont être sollicités via un appel à projet. Le SAH pourra ou non être associé selon les territoires.
- Sur le milieu ouvert garant de la continuité du parcours, continuité en cas de placements et/ou d'incarcérations, un groupe de travail a été mis en place. Une note devrait être produite vers mai 2015 sur laquelle les fédérations seront consultées.
- Sur la PJM : cette possibilité est exclusivement prévue au pénal et toujours si la continuité des actions menées est nécessaire. La note ne précise pas les critères déterminant cette orientation.

Enfin, une lettre mensuelle à destination des Conseils Généraux, des fédérations, des juges etc..., est annoncée avec le souhait de la faire vivre avec les fédérations.

Pour conclure, cette note d'orientation va dans le bon sens mais beaucoup reste à faire !

Jeanne KANJE
Secrétaire Générale

*Sur le site de la FN3S, vous trouverez un compte-rendu complet de cette réunion ainsi que la note d'orientation



N'oubliez pas de consulter notre site Internet

<http://www.fn3s.fr>



LE COPIL MJIE REPREND DU SERVICE...

Au mois d'août 2014, la DPJJ nous annonçait la tenue d'un Comité de pilotage national sur la MJIE le 4 novembre. Le dernier avait eu lieu le 14 juin 2013, et depuis, plus rien... La FN3S, à l'occasion de ses rencontres avec la nouvelle direction de la PJJ avait insisté sur l'importance de ce Copil afin de faire le point sur la mise en œuvre de la MJIE et d'envisager les ajustements nécessaires. Il y avait, selon nous, urgence maintenant que les orientations générales de la DPJJ étaient définies.

C'est dans le cadre du diagnostic partagé, début 2014, que nous avons pu exprimer nos constats sur la MJIE et nos propositions d'amélioration. Si la MJIE a pu apporter des éléments positifs, dimension interdisciplinaire primordiale, renforcement du contradictoire, développement du travail partenarial..., la principale difficulté se situe dans l'inadéquation globale des moyens alloués au regard des objectifs de qualité. Le travail interdisciplinaire demande de mobiliser des ressources importantes notamment en temps spécifique pour chacun des professionnels (psychologues, cadres, secrétaires et travailleurs sociaux) mais aussi en temps d'échanges. Ce manque crucial de moyens ne permet pas d'engager l'indispensable travail de qualité que nous devons aux enfants, aux familles et aux magistrats. La MJIE devient donc une IOE au rabais.

Nous avons aussi pointé les difficultés pour les services de l'application de la modularité temporelle, le peu d'efficacité des modules d'approfondissement, la complexité de la tarification, l'iniquité et l'absurdité du ratio fratrie... Nos 12 propositions d'amélioration, que nous avons largement diffusées, s'entendent comme des bases de discussion avec la DPJJ pour permettre réellement d'atteindre la qualité souhaitée.

Le 6 octobre dernier, lors de la présentation aux fédérations de la note d'orientation de la PJJ datée du 30 septembre 2014, la directrice de la PJJ nous annonçait la parution en novembre d'une nouvelle circulaire (ou note) sur la MJIE, devant abroger celle du 31 décembre 2010. Ce texte devrait mettre fin à la modularité temporelle sauf pour les situations d'urgence (15 jours intégrés dans une MJIE de 6 mois), ne plus donner aux magistrats l'initiative d'ordonner des modules d'approfondissement mais laisser le soin aux services d'activer cette opportunité, et transformer la synthèse des rapports en conclusion. La question des normes et de la tarification était renvoyée au Copil du 4 novembre. Nous étions donc très en attente de cette réunion.

Malheureusement, en raison des grèves sur le secteur des transports le 4 novembre, le Copil est reporté au 5 décembre 2014.

Nous allons mettre à profit ce différé pour affiner davantage nos propositions de travail et serons bien présents à ce rendez-vous de décembre pour porter haut et fort la voix des SIE du SAH et pour défendre à nouveau les valeurs et les principes d'une investigation judiciaire de qualité.

*Denis BENAINOUS
Vice-président Fn3s*

RÉFORME DE L'ORDONNANCE DE 45

Le 9 octobre 2014 la FN3S a été entendue par Madame Taubira, Garde des Sceaux, dans le cadre des consultations concernant le projet de réforme de l'ordonnance de 45.

Après une présentation par Madame Sultan, Directrice de la PJJ, des grandes lignes du projet de réforme dont les mots clés sont : cohérence, lisibilité, spécialisation de la justice des mineurs, Madame Taubira, reconnaissant à notre fédération une réelle expérience, a voulu connaître son point de vue sur les points suivants :

- La suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs
- L'âge de la responsabilité pénale fixé à 13 ans avec des sanctions uniquement éducatives
- La suppression des sanctions éducatives pour les 10/13 ans
- L'ouverture de la justice pénale des mineurs aux jeunes majeurs de 18 à 21 ans
- L'instauration du principe général de la césure du procès pénal.
- La simplification des mesures à la faveur d'une mesure éducative unique modulante

POUR RAPPEL :

Après une audience d'examen de culpabilité où le juge se prononce sur la culpabilité ou non du mineur, sur les intérêts civils de la victime, etc..., suit une période de 6 mois renouvelable une fois consacrée aux investigations sur la personnalité du mineur et/ou à différentes mesures éducatives, d'obligations etc... , puis une audience avec le prononcé de la peine

La FN3S a plaidé l'intérêt d'une MJIE systématique au pénal, comme ayant toute sa place dans le cadre de la césure du procès pénal.

Concernant les échéances, la Garde des Sceaux espère un texte d'arbitrage pour fin 2014 et, un texte pour discussion à l'Assemblée Nationale dans le premier semestre 2015.

Les fédérations seront consultées sur l'avant-projet.

La PJJ co écrit le texte avec différents services concernés du ministère.

En amont de ce projet, le ministère produit de la connaissance sur la délinquance des mineurs qui sera diffusée largement.

Un dossier sur la FN3S lui a été remis et une invitation à nos prochaines journées d'études en juin 2015 lui a été faite.

*Jeanne KANJE, Secrétaire Générale
Denis BENAINOUS, Vice-Président*

DÉMARCHE PROSPECTIVE - RAPPORT D'ÉTAPE

L'accompagnement de ses adhérents dans leur actualité professionnelle est l'objectif premier de la FN3S mais elle se doit aussi de prendre en compte les évolutions actuelles qui se font jour dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint et d'anticiper ce qui peut l'être, de valoriser les savoir-faire, bref de chercher à ouvrir des perspectives dans un horizon ou les fondements du travail social sont eux-mêmes réinterrogés.

C'est pourquoi, au cours de l'année 2014, la FN3S a entamé une série de consultations de personnalités engagées dans des champs au plus près de ses questionnements concernant la protection de l'enfance, les missions qui y sont liées et la gouvernance de ce secteur.

Ainsi a-t-elle reçu Madame Marie DERAÏN, chargée du droit des enfants auprès du défenseur des droits, Maître Dominique ATTIAS, membre du conseil national du barreau, responsable du groupe droit des mineurs et Madame Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, directeur général du GIPED, accompagnée de Madame Elsa KRAVEL, magistrate mise à disposition de l'ONED depuis février 2014.

Problèmes de gouvernance, difficultés d'articulation entre les acteurs, disparités entre les territoires, opacité parfois dans la mise en oeuvre des actions, incohérence dans la mise en place de certains dispositifs et difficultés pour les professionnels à modifier leurs pratiques, telles sont quelques observations communes à nos interlocutrices mais aussi celles relevées ces dernières années par notre fédération.

Concernant la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance, même s'il semble difficile d'en avoir une vision nationale, il apparaît que les acteurs concernés ne sont pas allés au bout de sa mise en oeuvre (outils, enjeux d'articulation des acteurs, ONED, GIPED, etc.). Les lignes de compétence des CG et de la Justice, les circuits de signalement, les allers retours entre CRIPS et parquets restent à clarifier.

L'expertise du SAH en matière d'investigation et d'évaluation pluridisciplinaire des situations est un atout qui pourrait être mis au service de l'évaluation des situations qui durent (placements, adoptions) ou porteuses de conflits. Protection de l'enfance et parentalité sont intimement associées et une évaluation approfondie des difficultés de l'exercice de la parentalité pourrait aussi être utile pour poser les indications d'un soutien éducatif efficace et préventif.

Du côté de la Justice, Maître ATTIAS a invité la fédération à créer des liens avec les autres acteurs de la protection de l'enfance pour faire remonter les problèmes, faire connaître nos préoccupations aux juges, aux politiques, mais aussi aux avocats. « C'est par l'investissement global de tous les acteurs que passe l'atteinte d'objectifs ambitieux pour les jeunes et leurs familles ».

A retenir aussi, l'évocation de sujets sensibles comme le constat « d'une augmentation massive des placements en urgence, des placements tardifs, du fonctionnement décrié des cellules de signalement, de l'opacité des informations en provenance des conseils généraux, de la prégnance des conflits familiaux » mais aussi de thèmes comme la formation.

De l'échange avec Madame MARTIN-BLACHAIS, nous retenons que nous pouvons peut-être accompagner dans les territoires, via le partenariat, un travail sur la question des représentations du danger, sur celle du droit des personnes dans les instances administratives et judiciaires.

En outre, le SAH, du fait de son expérience et de ses savoir-faire acquis de longue date, peut sans doute prétendre à apporter une plus-value dans les évaluations sur des problématiques particulières.

Cette première étape de consultations s'est enrichie par les apports de la journée des adhérents du 10 avril 2014. Celle-ci a démontré que ce qui est interrogé aujourd'hui c'est la nécessité d'intégrer dans tout projet pour l'enfant une réelle et effective évaluation/investigation de sa situation, ses évolutions et ses difficultés afin d'adapter au mieux les réponses proposées. Cette obligation d'évaluation demande de mettre en oeuvre des compétences spécifiques mais aussi d'acquiescer un positionnement de tiers impartial, uniquement centré sur l'intérêt de l'enfant.

Ces compétences et cette posture existent, depuis longtemps, au sein des services d'investigation judiciaire.

Réévaluer des situations de placement, évaluer des situations conflictuelles de crise, des situations d'adoption délicate, faire des propositions créatives en matière d'accompagnement (AEMO intensive, AEMO/placement), et de placement (hébergement séquentiel, placement à domicile, etc.), tels sont des domaines où les compétences des services d'investigation peuvent avoir leur place.

L'expérience montre que certains départements ont déjà recours au SAH pour réaliser des investigations administratives dans des situations complexes et que ces mesures semblent être de véritables alternatives à une saisine judiciaire en favorisant la mise en place de mesures administratives d'accompagnement socio-éducatif.

Enfin la fédération a été encouragée à poursuivre ses actions de formation, manière pertinente et utile de transmettre ses savoir-faire mais aussi à poursuivre cette démarche prospective qui permet de produire de l'analyse et de la réflexion.

Jeanne KANJE
Secrétaire Générale

LE DOSSIER JAF

La FN3S a toujours été concernée par le champ du contentieux familial. La majorité des associations que nous représentons travaille ou plutôt travaillait pour les Juges aux Affaires Familiales par le biais des enquêtes sociales.

Le décret n° 2011-54 du 13 janvier 2011, modifiant le décret n° 2009-285 du 12 mars 2009, relatif aux enquêteurs sociaux et à la tarification des enquêtes sociales en matière civile, a mis en difficulté tous les services associatifs (enquête sociale tarifée à 700 €)

En avril 2013, nous avons été reçus au Ministère de la Justice par le service des affaires civiles et du sceau pour faire remonter les incidences du décret et la disparition d'un nombre important de services.

Notre démarche a pour but de vouloir réaffirmer pour le secteur associatif l'intérêt d'exercer des enquêtes sociales, et d'être au plus près des milliers d'enfants en prise avec le conflit de leurs parents, et des attentes des magistrats de la Chambre de la Famille.

Nous avons été reçus le 24 juin 2014 par Madame la Députée Marie-Anne CHAPDELAINE, Rapporteur de la proposition de loi relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant dans le cadre de ses consultations, elle nous a accordé audience dans un de ses bureaux à l'Assemblée Nationale.

L'entretien s'est passé de façon très chaleureuse et l'attente de la disponibilité d'une salle nous a permis de voir que l'Assemblée Nationale est une ruche très active où de très nombreux groupes viennent solliciter les représentants nationaux dans la défense de leurs intérêts.

Madame la Députée était très au fait des outils à disposition des Juges aux affaires familiales. Elle a beaucoup œuvré sur la promotion de la médiation civile dans le projet à venir.

Mais ce que nous avons appris est que le débat sur le Mariage pour Tous, qui a clivé l'opinion publique, amenait le législateur à être prudent sur les projets dits sociétaux.

Il n'y aura pas un grand projet de loi sur la famille, mais plutôt des dispositions sur l'exercice de l'autorité parentale, la reconnaissance d'un tiers beau-parent qui viendrait devant l'Assemblée au fur et à mesure de l'élaboration des textes. En clair, la maîtrise de calendrier législatif ne fait plus de la famille un sujet prioritaire.

Par contre, Madame la Députée nous a fortement encouragé à continuer notre démarche auprès des députés, des sénateurs pour que notre revendication ne soit pas oubliée.

Nous vous tiendrons informés des démarches futures qui auront toujours pour finalité de défendre l'intérêt des enfants dans le cadre du contentieux familial.

*Claude BESNARD
Administrateur*



1^{er} et 2 décembre 2014

⇒ Formation MJIE
(locaux de l'ESSOR - Paris)

3 février 2015

⇒ Journée thématique FN3S
sur "l'interdisciplinarité"
(Enclos Rey - Paris)

2 avril 2015

⇒ Journée nationale des adhérents
et Assemblée Générale
(Enclos Rey - Paris)

10, 11 et 12 juin 2015

⇒ Journées d'études FN3S
Thème : La protection de l'enfance en
faveur du tout-petit
(Colmar)

FN3S et projet de formation

Au regard du bilan 2013 et de celui 2014 à venir, nous constatons, avec la mise en œuvre de la MJIE, combien nous avons été sollicités de toutes parts. Nous avons réussi à répondre au mieux aux diverses attentes mais la demande des services et professionnels de l'investigation évoluant, nous devons adapter notre offre. L'originalité du projet de formation de la FN3S étant de faire si possible du sur-mesure, nous envisageons prochainement de recenser auprès des services adhérents leurs besoins spécifiques. Merci à l'avance pour votre contribution à ce sondage.

BILAN

JOURNÉES D'ÉTUDES DE VILLENEUVE D'ASCQ/LILLE 2014 SYNTHÈSE DES 122 QUESTIONNAIRES REMIS

1 / Les interventions

INTERVENANTS	COMMENTAIRES ET APPRÉCIATIONS
MERCREDI 4 JUIN 2014	
Dany ROBERT-DUFOUR <i>Enfance, violences et pulsionnalité</i>	Approche clairvoyante, enrichissante, accessible qui permet de réhabiliter la notion de conflit, une excellente intro aux Journées.
Maria MAÏLAT <i>De l'intime à l'espace politique : du bruit à l'intelligence collective</i>	Intervention passionnante, dérangeante, source de réflexion et de remise en question de la pratique. Quelques-uns notent des a priori concernant nos actions.
Jean-Jacques YVOREL <i>Les coupables innocents : la justice et les parents au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles</i>	Éclairage historique érudit, instructif, parfois fastidieux ou déjà entendu pour certains, qui aurait nécessité des développements actuels.
Catherine KOENIG <i>Petits princes, mendiants des rues, enfants rois.</i>	Intervention rafraîchissante, enjouée, innovante, menée par une passionnée de l'Art. Stimulant, ludique et bienvenu.
JEUDI 5 JUIN 2014	
Pierrine ROBIN <i>L'évaluation participative des situations familiales</i>	Exposé technique explicite mettant en exergue les enjeux de l'évaluation, de sa complexité. Cela fait tomber des préventions sur cette question un peu polémique et certains l'imaginent bien en aide dans leur service
Roland COUTANCEAU <i>Enfant victime ou enfant témoin, face aux aléas de la conjugalité et de la parentalité : entre trauma et résilience</i>	Exposé fluide et captivant qui fait écho et propose outils et réflexion utilisables au plan de la pratique, entre autres sur l'expression du trauma vécu par l'enfant.
Karen SADLIER <i>L'enfance face à la violence dans le couple : une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité</i>	Approche pertinente illustrée d'appuis et d'expérience. Posture claire et étayée qui engage à une vigilance accrue quant à l'impact des violences conjugales sur les enfants. Trop court.
Nadège SEVERAC <i>Conjugalité en mutation : quels enjeux pour la parentalité et avec quelles conséquences pour les enfants ?</i>	Intervention très bien reçue car associant le regard de la sociologue à des éléments issus de la clinique, en large cohérence avec les autres intervenants de l'après-midi. Propos et supports pertinents.

VENDREDI 6 JUIN 2014	
<p>Marie DERAÏN <i>Séparations parentales : défendre l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant</i></p>	<p>Rappel juridique inutile pour beaucoup, peu de liens directs avec le thème. Attente de positions: par exemple sur les droits de visite médiatisés.</p>
<p>TABLE RONDE <i>L'enfant exposé, enjeux de prévention et de protection</i></p>	<p>Débat peu dynamique, parole monopolisée par l'animateur et aucun échange avec la salle. L'intervention d'Edouard DURAND est plébiscitée, mentionnée dans la majorité des fiches. Audrey RINGOT est également citée, parfois sur des éléments sujets à polémique.</p>
<p>Anne-Sylvie SOUDOPLATOFF <i>(représentant Catherine SULTAN)</i></p>	<p>Très peu de commentaires. Décalage avec le thème et les préoccupations du terrain. Attente et perplexité quant aux orientations PJJ en matière de MJIE.</p>

2 / Qualité du thème et des débats

Cette année le thème a été plébiscité : il a recueilli 96 % d'avis favorables - pour 75 % à Paris en 2013 - dont 61 % de très satisfaits. Les débats quant à eux font toujours l'objet d'appréciations plus prudentes : « seulement » 74 % de satisfaction.

Des 67 remarques proposées au chapitre « thème et débat » il ressort une frustration concernant les débats : le temps des interventions (en soi satisfaisant, voire trop court) ne permet pas d'échanges avec la salle pour 42 % d'entre elles. La grande qualité des interventions est quant à elle répétée. Elle sera reprise à 85 % dans l'appréciation globale.

Quelques manques : de psychanalyse (2 questionnaires), de médiation familiale (2 questionnaires), de réflexion quant aux « simples » conflits conjugaux, après séparation, mais aux effets durables (JAF/AE) et, enfin, d'apports cliniques et théoriques sur la nécessité de séparation et le ressenti de l'enfant à cette occasion, les limites acceptables dans son intérêt (conflit de loyauté, entrave à l'épanouissement psycho-affectif).

3 / Qualité de l'organisation

L'accueil est très positivement noté (91 % des réponses), la salle un peu moins (77 %) du fait des sièges, tablettes ou climatisation. La qualité acoustique a recueilli 100 % d'avis positifs.

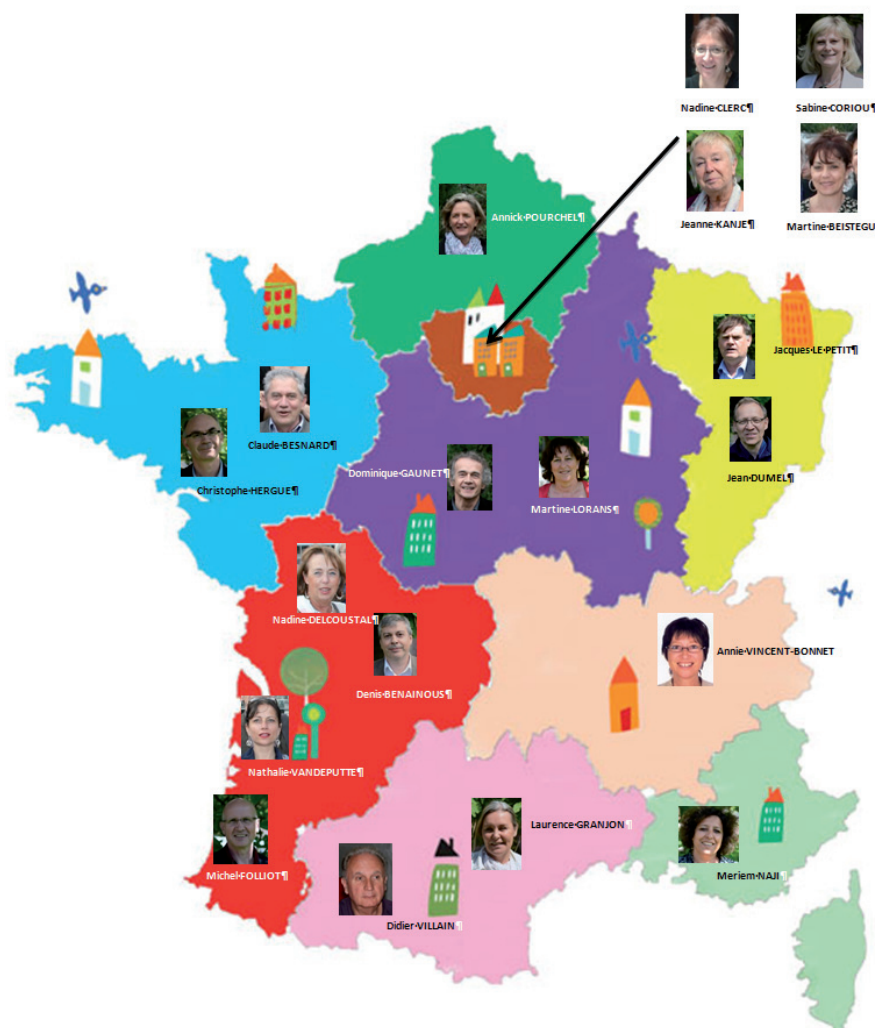
Quelques insatisfactions récurrentes : pas de café le vendredi, pas de jus d'orange, de viennoiseries... Les problèmes de repas (le mercredi surtout) ont été peu mentionnés et souvent excusés.

4 / Thèmes préconisés

- **Affaires familiales** : Les effets de la résidence alternée ; l'appréciation divergente des droits (selon les parents, l'institution, l'intérêt de l'enfant) ; le syndrome d'aliénation parentale ; l'aide psychologique aux enfants qui vivent la séparation ; la médiation familiale ; la place des beaux-parents.
- **Les outils d'évaluation** : pluridisciplinarité et délais courts d'investigation ; les abus sexuels ; le deuil ; les enfants de 0 à 3 ans ; les addictions ; l'interculturel.
- **Parentalité et pathologie** : troubles psychiatriques chez le parent, l'enfant au cœur de la pathologie ; parents déficients et coparentalité.
- **Le travail social et ses acteurs** : La déjudiciarisation et le rôle de l'ASE, de la PJJ ; partenariats et réseaux ; le stress et l'émotivité chez le travailleur social (ses conditions de travail) ; créativité et fonction artisanale des professionnels ; dispositifs innovants, services d'accompagnement avec maintien à domicile ; la féminisation du travail social.
- **Divers** : la précarité ; les nouvelles technologies ; trajectoires de vie.

Christian LECLERC
Commission Journées d'Études

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION



GRAND NORD

Annick POURCHEL 03 21 98 48 61

GRAND EST

Alsace : Jean DUMEL 03 89 44 22 83
Lorraine : Jacques LE PETIT 03 83 41 82 12

CENTRE

Dominique GAUNET 02 47 71 15 95
Martine LORANS 03 80 30 61 07

CENTRE EST

Annie VINCENT BONNET 04 79 62 60 55

ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM

Martine BEISTEGUI 01 41 92 52 52
Nadine CLERC 01 53 34 34 00
Sabine CORIOU 01 30 32 10 04
Jeanne KANJE 06 82 05 57 37

GRAND OUEST

Claude BESNARD 02 43 28 44 75
Christophe HERGUE 02 40 47 12 01

SUD OUEST

Denis BENAÏNOUS 05 55 10 34 00
Nadine DELCOUSTAL 05 49 00 26 52
Michel FOLLIOU 06 88 03 58 40
Nathalie VANDEPUTTE 05 57 81 79 18

SUD

Laurence GRANJON 04 68 08 34 00
Didier VILLAIN 06 18 47 21 80

SUD EST

Meriem NAJI 04 91 54 84 45

MEMBRES DU BUREAU FN3S

Michel FOLLIOU Président
Nathalie VANDEPUTTE Vice-Présidente
Denis BENAÏNOUS Vice-Président
Jeanne KANJE Secrétaire Générale
Martine LORANS Trésorière

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Michel FOLLIOU, Jeanne KANJE, Denis BENAÏNOUS, Claude BESNARD,
Christian LECLERC, Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-NANCY, escape.com@wanadoo.fr